

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2025-2026 ;*

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER Informatique parcours IT4SSM** en formation FI pour l'année universitaire 2025-2026 est composé comme suit :

Semestre(s) : S7 à S10

Président du jury : Emmanuelle Grislin

Membres du jury :

- 1 Alberto Garcia (Université de Cantabrie, Espagne)
- 2 Luis Munoz (Université de Cantabrie, Espagne)
- 3 Antoine Gallais
- 4 Christophe Kolski
- 5 Christophe Wilbaut
- 6 Emmanuel Adam
- 7 Raca Todosijevic
- 8 Rafik Belloum
- 9 Said Hanafi
- 10 Smail Nlar
- 11 Youcef Imine
- 12 Khatia Oliveira (RP)
- 13 Véronique Delcroix (RP)

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'une publication au recueil des actes réglementaires et d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 1^{er} Décembre 2025

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

Jean-Christophe POPIEUL

